

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

–

Groupe de travail PCRS DU CNIG

3/02/2016 - 14h00 à 17h30

Objet : Réunion du groupe de travail PCRS du CNIG du 03/02/2016.

Ordre du jour :

1. Présentation de la convention « Nièvre » pour la mise en œuvre du PCRS.
2. Présentation des travaux « *arcOpole* » d'ESRI en lien avec le PCRS.
3. Retours relatifs aux travaux du sous-groupe technique PCRS.
4. Evolution du standard.
5. Cas des voies et zones privées dans le PCRS, exemple d'Orléans.
6. Partage, échanges autour des initiatives et des exemples de mises en œuvre du PCRS.

Documents joints :

- Présentations en ligne sur : http://cnig.gouv.fr/?page_id=640

Prochaine réunion de la commission : le mercredi **06/04/2016 à 14h30** en salle Arago à l'IGN.

Liste de diffusion

Participants – Organisme	
Adeline Coupé – IGN Ange-Lucien Guidicelli – CSNGT, Carlos SALGUERO - ERDF, Charles Antoine GAUTIER – FNCCR, Danièle Loisel – ADEEF, Denis Delerba – ESRI, Éric Bleuzet –Nantes métropole, Éric Danion – SIEEEN, Frédéric Deneux – CRAIG, Jean Boesch – MEDDE/DGPR, Jean-Pierre Moreau – ERDF, Lenny Collet, SYNCOM Loïc Rebours – ERDF,	Matthieu Le Masson – IGN, Pascal Lory – IGN / CNIG, Patrick Bezard Falgas – OGE, Pierre Nguyen Trong – GRDF, Pierre Vergez – IGN / CNIG, Richard Mitanchey – CEREMA/COVADIS, Robert Olivé – FNEDRE, Sébastien Gaillac – CRAIG Auvergne, Simon Le Grand – VEOLIA Eau, Suzanne Nicey – GéoBourgogne, Vincent Deshoux – Geopal, Yves Riallant – AFIGEO, Yves Roynard – RATP.
Participants en vidéo et audio – Organisme	
Colin Guignabaudet – Marseille Provence, Frédéric Lemonier – RTE, Ingrid Brugioni – GéoMayenne, Jacky Bodineau – Maine et Loire	José Baeza – Angers Loire métropole Monsieur Plane – Grand Lyon Romain Buchaud – CRIGE PACA, Sylvaine Duceux, Lorient Agglomération.

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecture	16/02/2016	Les participants	GT PCRS
Validation	26/02/2016	Y.Riallant	Animateur

1. Présentation de la convention « Nièvre » pour la mise en œuvre du PCRS

Dans la Nièvre, le Syndicat départemental d'énergie a endossé le rôle de coordinateur local. En ce qui concerne les données géographiques, il existe un lien contractuel historique entre GRDF et le Syndicat qui a déjà travaillé en profondeur avec le tissu des collectivités locales. Juridiquement, son rôle de coordinateur n'est pas encore reconnu, mais il est essentiel pour éviter la dispersion des projets, des coûts, des droits sur les données. La future convention PCRS a été créée avec le souci d'une totale transparence et comprend 3 volets qui vont être signés prochainement :

- Les méthodes d'acquisition et la généralisation,
- La mise à niveau par Lidar,
- Les échanges.

Un Guide est en cours de rédaction sur les problématiques de la Gouvernance, particulièrement lisibles dans le contexte, car dans l'exemple de la Nièvre, le contexte technique n'est pas un obstacle du fait des échanges historiques (mêmes fonds de plan). Le guide propose une démarche d'analyse globale sur les acteurs du projet, sur la méthodologie et sur l'encadrement juridique, financier et technique.

Niveaux de financements à envisager : le droit d'entrée, pour bénéficier des données socles du PCRS, la gestion et la mise à jour.

Remarques :

- Dès que le partenariat va s'ouvrir, les problèmes techniques vont arriver, ne serait-ce que par les intercommunalités auront à gérer les réseaux humides. Ces réseaux humides hors milieu urbain se révèlent être un cas complexe : choix de la technique du prestataire pour une création lors de la mise à jour par exemple.
- L'AITF signale qu'elle aussi, est en train de rédiger un guide.

2. Présentation des travaux « arcOpole » d'ESRI en lien avec le PCRS

La communauté d'utilisateurs arcOpole d'ESRI France demande la mise en œuvre des outils permettant de répondre au contexte réglementaire quant à l'instruction des DT-DICT en lien avec le PCRS. Autrement dit, il s'agit principalement de pouvoir échanger le meilleur plan disponible selon le format d'échange PCRS établi par le CNIG.

ESRI France et son partenaire Géomap-Imagis ont donc initié la mise en place d'une Geodatabase GDB ArcGIS conforme au standard PCRS ainsi que les outils de transformation qui permettent d'exporter depuis cette GDB vers le GML PCRS CNIG et d'importer depuis le GML PCRS CNIG vers cette GDB.

Pour répondre aux attentes d'utilisateurs dépourvus de solution DAO PCRS, a été mise en œuvre également la constitution d'une charte DAO correspondant aux spécifications du PCRS CNIG.

Le processus permet donc de créer de la donnée PCRS DAO, de la gérer sous ArcGIS (GDB) et de fabriquer ou d'importer le GML PCRS CNIG.

ESRI France soutient l'idée de la mise en œuvre d'un certificateur GML sous l'impulsion du CNIG qui a la compétence pour cette préconisation (mais pas les moyens de développer comme il a été rappelé en réunion).

ESRI France demande aussi que les différentes solutions logicielles soient mises en valeur sur un pied d'égalité dans les colloques traitant du PCRS.

Remarques :

- Les données qui intéressent la loi sont celles de classe A, ce qui doit être garanti pour les données issues de DAO.

Remarques hors chapitre 2:

- Le GML du jeu test de Strasbourg sur le site du CNIG est à vérifier et changer si besoin.
- La demande pour les DT DICT permet d'imaginer que le problème de volume du GML n'est pas un obstacle à l'application de la loi.

3. Retours relatifs aux travaux du sous-groupe technique PCRS

Le sous-groupe «Questions techniques PCRS» s'est réuni par téléphone. Un plan de travail est présenté. Toutes les actions de mise à disposition, tests et retours d'expérience sont définies pour les 3 prochains mois.

A l'initiative de Richard Mitanchey, un guichet va être ouvert sur le site du CEREMA, afin de constituer un outil collaboratif de type gestion de tickets (assistance, maintenance, évolution) destiné aux utilisateurs du PCRS. Le site sera public, mais chaque demande nécessitera une inscription préalable. La partie spécifique au GT3 sera de quant à elle modérée et restreinte aux seuls membres du GT3.

4. Evolution du standard, premiers retours sur les réponses aux DICT avec des orthophotographies, courrier du CRAIG relatif à une version image du PCRS

Depuis ses premiers tests, ERDF est attentive au processus de recalage de ses données sur les photos aériennes de pixel 5 cm. Ce moyen promet d'offrir une économie d'échelle sans précédent, pour peu que d'autres partenaires s'y intéressent. Des sommes importantes sont en jeu.

S'il est confirmé que les géomètres préfèrent le vecteur pour faire leurs travaux, rien n'empêche de produire une base de données à partir de l'image Raster à la précision requise.

ERDF répond depuis début janvier sur l'Agglomération d'Aurillac aux DICT avec le fond de plan traditionnel vecteur et en parallèle une réponse avec l'orthophotographie 5cm hiver. Cette procédure à titre expérimental est complétée par un sondage aux entreprises travaux. Les premiers retours sont positifs.

Le fond de plan type orthophoto vous permet-il de localiser correctement le réseau concerné avec la précision nécessaire ?	
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
L'image vous apporte-t-elle une amélioration par rapport au fond de plan vectorisé (fond de plan classique) ?	
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Souhaitez-vous voir généraliser ce genre de réponse utilisant un fond de plan de type orthophoto ?	
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

LE CRAIG apporte les réponses suivantes au courriel de Suez Environnement (envoyé 2 jours avant la réunion) :

- L'orthophotographie d'hiver (angle solaire 30°) prise entre février et avril, limite les problèmes de masques et d'ombres portées,
- L'orthophotographie 5cm de pixel permet d'avoir du 10cm de précision en planimétrie et entre 20 et 50 cm en altimétrie (à contrôler sur les prochaines prises de vue sur 5 agglomérations),
- Les canyons urbains observables dans les centres villes historiques et étroits peuvent être très bien complétés par du vecteur. Il y a un seuil à tester entre les 2 techniques.
- Concernant les masques/dévers (limités à 18%), l'essentiel pour l'entreprise travaux est de trouver des éléments pour coter sur la photo mais pas obligatoirement d'en avoir l'exhaustivité.

Quant aux propositions faites par Suez Environnement, sur la limitation de l'usage de l'orthophotographie, le CRAIG précise que ce sont les financeurs des partenariats autour du fond de plan qui détermineront leurs exigences. Le texte n'oblige qu'à fournir le meilleur fond de plan disponible.

Le CRAIG rappelle aussi qu'il a engagé avec ses partenaires des tests importants sur la technique par vue immersive. Ils ont démontré qu'elle n'était pas assez mûre pour être utilisée.

La culture de la mutualisation sur l'acquisition d'images par photo aérienne est une réalité en région Auvergne et ailleurs. Pour le marché sur 5 agglomérations couvertes avec une orthophotographie hiver, une des exigences soumises aux prestataires était de disposer de la capacité de mobiliser, 2 avions et 2 caméras au vu de l'étroite fenêtre saisonnière possible.

Cela signifie aussi que l'image d'été (photos satellitaires ou BD Ortho) est complémentaire pour tous les usages hors fond de plan très grande échelle.

Par contre, les drones connaissent des réglementations restrictives notamment en milieu urbain dense, leur utilisation pour produire un fond de plan image est à évaluer au cas par cas.

Quelques chiffres sur l'Auvergne :

- Clermont-Ferrand : 1% du territoire, et 20% des travaux DT DICT,
- Aurillac : 1% de la voirie bouge chaque année et 25 zones sont à mettre à jour en 2016,
- 76% des zones urbaines de l'Auvergne seront couvertes en 2017, ce qui permet d'envisager une complétude à courte échéance et le respect des échéances.

Remarques :

- Si la photo aérienne recèle de nombreux usages susceptibles d'intéresser tous les acteurs y compris les collectivités, l'argument vaut aussi pour l'immersion 3D.
- L'image n'est pas reconnue actuellement par le standard, ce qui peut nuire aux partenariats locaux qui peuvent être établis autour de l'image aérienne.
- Il est rappelé que dans le CR du GT PCRS du 3 avril 2015, il est écrit : « Le cas des images, utiles hors zone à urbanisation dense, n'a pas été approfondi, bien que le principe de leur intégration au PCRS soit tout à fait possible. Un approfondissement pourra être envisagé dans une version ultérieure du standard ».
- Il existe une forte attente des collectivités rurales pour un standard PCRS avec une version image.

Rien n'indique une mise à l'écart de l'image dans cette déclaration qui souligne plutôt un ordre de marche adapté aux échéances pour permettre à tous de se mettre en conformité avec les DT DICT.

Décision : Constitution d'un sous-groupe « Mise à jour du standard PCRS par une version image », piloté par le CRAIG Auvergne.

5. Cas des voies et zones privées dans le PCRS, exemple d'Orléans

ERDF signale une problématique imprévue qui va être rencontrée systématiquement dans les zones périurbaines : les zones privées. Chaque lieu habité accessible par une voie privée et qui n'est pas cartographiée par les autorités publiques devient un îlot de complication à mettre aux normes.

La tâche de sensibilisation aux collectivités est rude, d'autant que la charge de travail n'est pas anodine. Des décisions à grande échelle devraient être prises car ces zones, bien qu'isolées, sont porteuses de réseaux (eau, électricité, éclairage public...) non répertoriés et leur mise à jour dans cet état est inenvisageable.

De ce point de vue, la photo 5cm a des arguments supplémentaires à faire valoir.

6. Partage, échanges autour des initiatives et des exemples de mises en œuvre, voire de bonnes pratiques, du PCRS, élargissement du GT PCRS à d'autres participants

GEOPAL demande à ce que la partie communication proposée lors de la dernière séance soit mise en œuvre. En effet la mutualisation exige une sensibilisation des acteurs locaux potentiels et cette action faciliterait les démarches à venir dans toutes les régions de France.

Toute proposition d'action des acteurs de terrain sera étudiée lors du prochain GT PCRS.

Concernant un élargissement potentiel, le groupe de travail PCRS souhaite continuer à fonctionner comme actuellement, de façon ouverte à toutes les parties-prenantes. Le cas des producteurs potentiels est cependant à considérer de façon spécifique, les enjeux restent des enjeux nationaux en matière de sécurité publique. Le groupe PCRS pourra inviter au cas par cas des producteurs potentiels susceptibles d'apporter une valeur aux échanges.